



SYNTHÈSE

Étude sur les « habitant·e·s » du Bois de Vincennes

Alexandra Piesen – Sidonie Tricaud

SYNTHÈSE

Les « habitant-es » du Bois de Vincennes : des profils aux contours pluriels

Alexandra Piesen – Sidonie Tricaud

Contenu

I.	Contextualisation	1
1)	La complémentarité de cette étude avec les chiffres disponibles <i>via</i> la NDLS	1
2)	Mieux saisir et appréhender le quotidien des personnes habitant le Bois de Vincennes	2
II.	Méthodologie	2
1)	Des entretiens semi-directifs auprès de professionnel·les de l'action sociale sur ce périmètre	2
2)	Des entretiens semi-directifs avec des « habitant-es » du Bois de Vincennes	3
3)	Analyse des données récoltées	3
III.	Principaux enseignements	3
1)	Des profils variés faisant suite à une augmentation de la population du Bois dans les années 2010.....	3
2)	Un rapport conflictuel au système d'hébergement et à l'action sociale	4
3)	Les spécificités de « l'habiter » dans le Bois de Vincennes	5
IV.	Conclusion	6
1)	L'importance de l'hébergement et du logement	6
2)	Pistes de préconisation	6

I. Contextualisation

L'étude sur les « habitant-es » du Bois de Vincennes s'inscrit dans un contexte plus large de remise en perspective des résultats du décompte de la Nuit de la Solidarité (NDLS) 2022. Pour rappel : la Nuit de la Solidarité est une opération de décompte annuelle de nuit de personnes sans-abri pilotée par la Ville de Paris. Entre 22h et 1h toutes les rues de la Capitale sont parcourues par des équipes composées de professionnel·les de l'action sociale et de bénévoles. Des partenaires réalisent le décompte dans d'autres espaces spécifiques de la ville tels que les gares, les stations de métro, certains parking, etc.

1) La complémentarité de cette étude avec les chiffres disponibles *via* la NDLS

Les données de la NDLS permettent d'avoir des éléments chiffrés sur certaines caractéristiques des personnes dormant dans le Bois de Vincennes mais ces informations restent parcellaires. Peu de questionnaires sont complétés lors du décompte dans le Bois de Vincennes et encore moins sont remplis entièrement. La plupart du temps, ce sont les encadrés obligatoires reposant sur des

données d'observation qui sont renseignés (sexe, âge estimé notamment). En 2022, 130 personnes ont ainsi été décomptées dans le Bois de Vincennes. 43 questionnaires ont été complétés (totalement ou partiellement), et pour 63 questionnaires, seule la partie obligatoire a été remplie.

2) Mieux saisir et appréhender le quotidien des personnes habitant le Bois de Vincennes

Dans un contexte où les profils des « habitant·es » du Bois de Vincennes, mais aussi leurs attentes, besoins ou appréciations des dispositifs d'aide et d'accompagnement restent encore relativement peu connus dans le cadre de la NDLS, l'objectif de cette étude qualitative est de mieux comprendre le quotidien de ces individus. La passation des questionnaires dans le Bois de Vincennes a mis en avant la très bonne connaissance et le suivi de proximité effectué par les différent·es professionnel·les impliqués auprès des « habitant·es » du Bois de Vincennes. Des caractéristiques spécifiques aux personnes vivant dans le Bois de Vincennes avaient déjà émergées avant le début de l'étude *via* la passation des questionnaires NDLS et du fait des habitats parfois impressionnants existant dans le Bois et de l'ancienneté variable des personnes y résidant.

Ainsi, cette enquête vise à développer les connaissances de ce public spécifique de personnes sans-abri et ses caractéristiques (parcours, habitudes, ancienneté dans le Bois, modalités d'installation et d'appropriation du lieu de vie, etc.). La problématique qui sous-tend cette étude interroge ce « qu'habiter » dans les Bois de Vincennes signifie et dans quelle mesure cette forme d'habitat se distingue ou non des autres situations de « vie à la rue » selon les enquêté·es rencontré·es.

II. Méthodologie

L'étude présentée ici est une enquête qualitative qui s'est déroulée en deux temps :

- a. un 1^{er} temps d'état de l'art en amont du terrain afin de se familiariser avec la littérature existante,
- b. un 2^e temps de terrain au cours duquel, des entretiens ont été réalisés avec des professionnel·les d'Emmaüs Solidarité et de l'Unité d'Assistance aux Sans-Abri (UASA)¹ intervenant auprès des personnes vivant dans le Bois de Vincennes,
- c. un 3^e temps de terrain auprès des habitant·es *via* des entretiens réalisés au sein du local d'Emmaüs Solidarité ou directement sur leur lieu d'habitat.

1) Des entretiens semi-directifs auprès de professionnel·les de l'action sociale sur ce périmètre

Dans une première phase de terrain, des entretiens semi-directifs réalisés auprès de professionnel·les (Emmaüs Solidarité et UASA) ont permis d'appréhender les parcours des professionnel·les (formation, ancienneté sur le poste occupé, satisfactions/insatisfactions, bilan dressé) et leurs expertises quant aux populations rencontrées et suivies dans les Bois, *via* leur poste actuel, et les principales caractéristiques de celles-ci (nombre, âge, sexe, parcours, etc.). Ces entretiens ont permis de mieux saisir les attentes et besoins des « habitant·es » du Bois. Ces derniers ont également été l'occasion de dresser un état des lieux des modalités d'aide et d'accompagnement

¹ Unité rattachée à la Direction de la Police Municipale (DPMP) de la Ville de Paris.

proposés *via* Emmaüs Solidarité et l'UASA aux « habitant-es » du Bois. En parallèle de cette première phase, un temps de préparation du terrain relatif aux modalités de recrutement des « habitant-es » du Bois de Vincennes a été réalisé. Les entretiens menés avec les professionnel·les ont permis de disposer d'un panel de profils « d'habitant-es » varié (sexe, âge, ancienneté dans le Bois de Vincennes, configuration spatiale, etc.) et d'organiser la mise en place des entretiens.

2) Des entretiens semi-directifs avec des « habitant-es » du Bois de Vincennes

Une seconde phase de terrain a consisté en la réalisation d'entretiens semi-directifs avec des « habitant-es » du Bois afin d'appréhender leurs parcours de vie (situation sociodémographique et conjugale/familiale, ancienneté de la présence dans le Bois (comment s'y sont-ils installés ? pourquoi ? dans quelles conditions ? etc., satisfactions/insatisfactions, bilan dressé ?) et leurs attentes et besoins. Ces entretiens ont permis de mieux saisir et appréhender les vécus quotidiens des « habitant-es » du Bois (potentielles difficultés de prise en charge ou incompréhensions face aux dispositifs existants, voire la « non adaptation » de ces derniers à leurs situations, etc.). Une partie de ces entretiens (5) s'est faite au sein du local d'Emmaüs Solidarité situé à l'orée du Bois, et une partie (2 entretiens) sur les lieux de vie des « habitant-es » à l'intérieur du Bois de Vincennes. Des discussions informelles dans ces deux espaces ont complété les informations récoltées.

3) Analyse des données récoltées

L'ensemble des matériaux recueillis (entretiens, discussions informelles, observations, photos) ont été retranscrits et analysés afin de permettre une mise en perspective globale des différents éléments dont nous disposons.

Attention : Les matériaux récoltés restent limités. 5 professionnel·les appartenant à deux structures différentes ont été interrogés, or de nombreuses autres associations œuvrent sur le terrain. De même, 7 personnes habitant le Bois ont fait l'objet d'un entretien. Ils et elles ont été rencontrés par le biais de l'UASA ou au sein du local d'Emmaüs Solidarité et ne sont donc pas représentatifs de l'ensemble des « habitant-es » du Bois de Vincennes. Cette étude ne vise pas une représentation exhaustive mais poursuit l'ambition d'illustrer les parcours et profils qui peuvent être rencontrés dans cet espace spécifique à partir d'une approche monographique de plusieurs de ces habitant.es.

III. Principaux enseignements

Cette étude a permis de faire ressortir plusieurs enseignements.

1) Des profils variés faisant suite à une augmentation de la population du Bois dans les années 2010

a) Une population moins importante avant les années 2010 et composée d'individus aux caractéristiques plus homogènes

D'après les éléments de connaissances des professionnels rencontrés dans le cadre de cette étude, avant les années 2010, la population du Bois se composait d'une trentaine de personnes, majoritairement des hommes assez âgés avec un long parcours d'errance, parfois faisant suite à une prise en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) ou la Direction Départementale des Affaires sanitaires et sociales (DASS). Ces hommes vivaient dans des habitats « en durs » assez structurés à

proximité de certains secteurs spécifiques (Saint-Mandé notamment). Ils étaient dans une position de rupture avec la société et pour la plupart avaient décidé de s'en détacher. Pour certains, cela passait par l'absence de papiers et de rattachement au système d'aide et de protection sociale.

b) Une augmentation de la population depuis 2010 et de nouvelles problématiques émergentes

Certaines hypothèses ont été avancées pour expliquer l'augmentation de la population du Bois de Vincennes au début des années 2010. Les phénomènes évoqués sont de nature différentes : entrée dans l'Union européenne de nouveaux pays d'Europe de l'Est, mais aussi certaines évacuations à proximité du Bois de Vincennes, etc., y ont entraîné l'arrivée de personnes avec de nouvelles caractéristiques (des travailleur·ses venu·es des pays de l'Est pour travailler dans le bâtiment, de manière saisonnière ou non, des personnes avec des difficultés psychiatriques ou psychologiques, des personnes avec des addictions, etc.).

La population actuelle varie d'une centaine d'individus en hiver jusqu'à près de 200 personnes sur la période estivale. Il y a très peu de femmes et aucune famille avec des enfants ou des enfants mineur·es isolé·es.

Les personnes travaillent parfois avec des contrats précaires (CDD, intérim ou de façon non déclarée), bénéficient pour certains de minimas sociaux mais la plupart sont sans ressource, parfois pour des raisons administratives (pour les personnes venant de l'étranger notamment).

L'arrivée de ces nouveaux.les « habitant.e.s » a entraîné de nouvelles problématiques auxquelles les professionnel.le.s sur place ont dû répondre (problématiques d'addiction, de santé mentale, difficultés administratives).

2) Un rapport conflictuel au système d'hébergement et à l'action sociale

a) Des « habitant·es » souvent familier·es des structures pouvant les prendre en charge

Les « habitant·es » du Bois de Vincennes ont souvent des parcours de vie marqués par de nombreux allers-retours entre solutions d'hébergement et de logement et périodes de « situation de rue ». Par conséquent, ils et elles sont souvent familier·es des différentes prises en charge existantes, ce qui nécessite un travail spécifique de la part des professionnel·les les accompagnant au quotidien parce que ces personnes se méfient des prises en charge qu'ils connaissent. En effet, pour certain·es d'entre eux·elles, il y a une perte de confiance dans le système d'hébergement existant et il semble complexe d'établir une relation de suivi pérenne.

b) Le Bois de Vincennes comme espace de « mieux être » au regard des structures existantes

Pour certain·es « habitant·es » rencontré·es, le Bois de Vincennes apparaît comme un espace de « mieux être » au regard de leur situation précédente (rue, centre d'hébergement, tiers, etc.).

En effet, les propositions d'hébergement proposées ne semblent pas toujours correspondre aux attentes des « habitant·es » du Bois de Vincennes. Ces dernières sont majoritairement collectives et contraignantes en termes de règlement, or, ces « habitant·es » disposent d'une relative autonomie dans leur quotidien, qui semble complexe à remettre en question. Ils et elles peuvent avoir leur « chez soi » à travers une installation propre (dont la taille peut sensiblement varier en plus de sa

construction « en dur » ou non), leur permettant de cuisiner, de se déplacer à leur guise, de consommer de l'alcool ou d'autres produits sans contrôle particulier, ainsi que de pouvoir recevoir des visites. Par ailleurs, le fait de disposer d'un « espace à soi », même petit, leur permet également de l'aménager à leur goût.

Ce constat s'inscrit dans la continuité des travaux de Gaspard Lion (Lion, 2014), sociologue ayant travaillé sur les modes de « l'habiter » dans le Bois de Vincennes. Ces derniers exposent la manière dont la sociabilité existante dans le Bois, l'intimité, les aménagements et la stabilité du logement, possibles au sein du Bois, permettent la création d'un « chez-soi » avec un « dedans » et un « dehors ». Cela permet d'engendrer un « *un centre à partir duquel organiser le monde* » (Lion, 2014, p. 11) et de sortir d'une existence de survie uniquement. Ces usages semblent illustrer la notion « d'habiter » reprise dans cette étude.

3) Les spécificités de « l'habiter » dans le Bois de Vincennes

a) Une temporalité différente

La vie dans le Bois de Vincennes induit une temporalité différente de la temporalité « ordinaire » du fait notamment de son éloignement géographique. Les « habitant-es » qui résident dans le Bois sont dans un espace spécifique et « inapproprié »² : isolement par rapport à la vie « normale », manque de marques pour saisir le temps qui passe, etc. Cet espace-temps spécifique entraîne une forme d'« éloignement au monde » qui rend difficile la projection dans le futur, la mise en place d'un suivi social, administratif, et/ou médical.

Pour certain-es, habiter dans le Bois s'inscrit dans un souhait de « retrait » de la société civile « ordinaire ». Le « retrait du monde » peut ainsi être avancé comme raison pour se rendre dans le Bois de Vincennes. Mais cette situation peut pour d'autres au contraire être « subie », notamment par les personnes ayant une volonté de projection (professionnelle notamment) dans l'avenir.

b) Une sociabilité ambiguë

Cette vie en collectivité dans un lieu excentré et en retrait, peut être source de tensions puisque les différent-es « habitant-es » doivent cohabiter (différences de rythmes, nuisances sonores, etc.) à proximité les un-es des autres dans un lieu non pensé pour des habitations pérennes (pas d'eau courante, d'électricité, etc.). Aussi, l'isolement dans le Bois est relatif, et une véritable intimité semble difficile : rapports de voisinage complexes (vols, violences, présence d'animaux, etc.), indiscretion des promeneurs et promeneuses et empiètement sur les lieux de vie de ces dernier-es.

Les rapports avec les professionnel-les se rendant dans le Bois de Vincennes peuvent également être complexes : proximité de l'accompagnement, moyens d'accès à des ressources (administratives, matériels, sociales), mais également rappels réguliers du caractère précaire de leur situation et de la limite de leur liberté par l'évocation de la réglementation du Bois, marquée par l'interdiction, ou du moins, la limitation et sécurisation des installations.²

² « Inapproprié » est ici entendu au sens d'impropre au sommeil, dans la mesure où le Bois de Vincennes n'est pas initialement destiné à accueillir des « habitant.e.s ».

c) Des compétences à acquérir face à certaines difficultés accentuées

Nombreux et nombreuses sont les « habitant-es » rencontrés qui ont des activités professionnelles, ce qui remet en cause l'idée selon laquelle cette population serait inactive et « passive ». Ces « habitant-es » en emploi (souvent en CDD, intérim ou saisonniers) soulignent la difficulté d'articuler au quotidien vie dans le Bois et activité professionnelle (accès à l'hygiène, possibilité de se déplacer pour se rendre à son lieu de travail, etc.). Cette difficulté met en lumière les compétences que les « habitant-es » doivent développer du fait de leur lieu de vie : vigilance particulière aux conditions climatiques (réchaud), fermeture des points d'eau en hiver, absence de commodités pour conserver les aliments, aménagements pour se prémunir des intrusions, compétences de « bricolage » pour améliorer ses conditions de vie, etc.

d) Une prise en charge complexe

Des difficultés particulières de prise en charge peuvent également être expérimentées du fait de la possession d'animaux et notamment de chiens, qui peuvent entraver les démarches. En effet, peu de structures existent pour accueillir les personnes et leurs animaux au sein d'un même lieu.

IV. Conclusion

Cette étude qualitative permet de mieux appréhender les contours spécifiques des caractéristiques et modes de vie des « habitant-es » du Bois de Vincennes.

1) L'importance de l'hébergement et du logement

a) Mise en avant des limites des solutions d'hébergement proposées

Les solutions d'hébergement voire de logements proposées semblent en inadéquation avec les attentes et les besoins exprimés par les « habitant-es » rencontrés (taille du logement, prix, possibilité d'aménagement, d'avoir un animal, règlement contraignant, etc.). En effet, un certain nombre d'« habitant-es » se sont rendu-es dans le Bois de Vincennes après avoir été dans le système d'hébergement et leur présence dans le Bois de Vincennes est, pour eux et elles, souvent synonyme d'un « mieux-être » par rapport à d'autres situations malgré les difficultés rencontrées.

b) La centralité de la nécessité d'un « véritable » logement

L'étude met en lumière l'importance d'un « véritable » habitat (au sens de pérenne) pour des questions d'emploi (difficultés de concilier contraintes de la vie dans le Bois et emploi stable), de santé et de relations familiales et/ou interpersonnelles (stigmatisation, honte, difficulté de recevoir des personnes). La majorité des personnes rencontrées souhaitent sortir du Bois de Vincennes pour se rendre dans un logement individuel, autonome et durable. Cela rejoint le principe du Logement d'abord.

2) Pistes de préconisation

a) La pair-aidance

Il semblerait intéressant de davantage développer la pair-aidance entre ancien·nes « habitant-es » du Bois de Vincennes et « habitant-es » actuel·les afin de favoriser la mise en confiance et la projection dans un avenir en dehors du Bois.

b) Prendre davantage en compte l'importance de la présence des animaux

Tenir compte de la présence des animaux semble indispensable dans la prise en charge des « habitant-es » du Bois de Vincennes. Si ces derniers peuvent apparaître comme des freins à la mise en place d'un hébergement, ils restent des vecteurs de socialisation importants pour les « habitant-es » rencontrés qui en possèdent. La responsabilité induite par la cohabitation avec un animal comme les soins, l'alimentation, les sorties, etc. semblent permettre aux « habitant-es » de garder un certain pouvoir sur eux-mêmes au sens où ils et elles ne sont pas seul-es, les personnes ont la responsabilité de leurs animaux. Ce rôle peut être perçu comme une passerelle vers une autonomisation plus grande puisqu'avoir un animal nécessite alors d'être responsable de lui au quotidien et de tenir compte de sa présence en termes d'organisation quotidienne (rythme, dépenses, hygiène, etc.).

c) L'importance d'un lieu d'accueil adapté

Avoir des locaux avec des espaces distincts favorisant une parole libre des « habitant.e.s » est un élément indispensable dans la construction d'un lien de confiance et de sa pérennisation dans le temps. Des bureaux individuels devraient permettre le déroulement des entretiens dans des conditions d'anonymat plus favorables et de maintenir plus facilement le lien entre professionnel.le.s et « habitant.e.s ».

En cohérence avec la prise en compte de la possession d'animaux, le fait que ces locaux disposent d'un espace extérieur permettant aux « habitant.e.s » de s'y rendre avec leurs animaux seraient également un paramètre essentiel à prendre en considération pour favoriser le suivi.